

ASSEMBLÉE NATIONALE
24 juin 2020

BIOÉTHIQUE - (N° 2658)

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° 648

présenté par
M. Dharréville et Mme Faucillon

ARTICLE 14

Rétablir ainsi l'alinéa 19 :

« V. – La recherche sur les causes de l'infertilité est encouragée, notamment en ce qui concerne les effets des perturbateurs endocriniens ou des ondes électromagnétiques. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le présent amendement a pour objectif de rétablir l'alinéa tel qu'il fut adopté par l'Assemblée nationale, avant d'être supprimé en commission spéciale au Sénat. Nous déplorons cette suppression et souhaitons sinon ouvrir la possibilité pour la recherche de se pencher sur ce sujet, au moins l'encourager, notamment en ce qui concerne les conséquences des perturbateurs endocriniens et des ondes électromagnétiques sur l'infertilité.